

● (1200)

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, j'ai été très heureux du rapport que m'ont remis les membres de cette délégation qui représentait tous les partis à la Chambre. J'ai rencontré le député et ses collègues. J'ai déjà eu une réunion avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et vice-premier ministre. Nous nommerons certainement un représentant nous aussi et j'espère que les représentants de l'Alaska mettront fin à leur opposition et permettront que le traité négocié entre nos deux pays soit ratifié aussi rapidement que possible par nos deux gouvernements.

\* \* \*

### L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

#### LE REJET D'UN PROJET DE MISE EN VALEUR DE GISEMENTS DE CHARBON

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur le Président, j'aurais voulu poser ma question au ministre de l'Expansion industrielle régionale ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais je suis certain que quelqu'un répondra à leur place. Il s'agit du rejet d'une demande de Petro-Canada par l'Agence d'examen de l'investissement étranger; Petro-Canada voudrait conclure avec une entreprise japonaise une entente portant sur la mise en valeur des gisements de charbon du Nord-Est. C'est incroyable, surtout que l'on a consacré 3 milliards, puisés à même le Trésor public, dont une grande partie sont des crédits fédéraux, à l'infrastructure nécessaire pour livrer ce charbon aux marchés mondiaux. Pourquoi l'Agence d'examen de l'investissement étranger a-t-elle adopté cette position, et le cabinet est-il disposé à essayer de renverser cette décision?

**M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, je prendrai note des questions, et je veillerai à ce que le député reçoive une réponse sous peu.

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### M. HNATYSHYN—LE LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE DE M. TRUDEAU

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai quelque chose à dire au sujet de certains mots employés par le premier ministre (M. Trudeau), qui est maintenant en train de s'entretenir avec un député du NPD. Je ne veux pas savoir de quoi ils parlent, mais c'est fort possible que le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) ait été calomnié et que le coupable ait été le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

Le fait est qu'il s'agit en l'occurrence d'un recours au Règlement très important pour le maintien de l'ordre à la Chambre. Pendant la période des questions, et je voudrais vérifier la

#### Recours au Règlement—M. Hnatyshyn

transcription pour m'en assurer, comme vous voudrez certainement le faire vous-même, monsieur le Président, j'ai entendu le premier ministre me traiter de menteur. Je pense que c'est antiparlementaire. Je sais que le premier ministre, c'est-à-dire le premier ministre du Canada, ne voudrait pas que des termes aussi discourtois lui soient attribués pendant les délibérations de la Chambre des communes.

J'ai déjà été obligé de le reprendre à d'autres occasions pour avoir blasphémé à la Chambre. Il avait fait ce qu'il convenait à ce moment-là en retirant catégoriquement ses paroles. J'espère que si le premier ministre a effectivement employé ces mots, il se lèvera à sa place pour montrer qu'il apprécie notre institution à sa juste valeur et qu'il comprend l'importance du Parlement suffisamment pour retirer ses paroles antiparlementaires.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, comme cela m'est déjà arrivé, je me suis laissé emporter par mes sentiments quand j'aurais peut-être dû me retenir. J'ai clairement entendu le député crier au ministre des Finances (M. Lalonde) qu'il accusait les comptables et les avocats de mentir. Selon moi, cette déclaration du député était tout à fait antiparlementaire.

**M. Hnatyshyn:** C'était la vérité.

**M. Trudeau:** Le député dit que c'est la vérité.

**M. Hnatyshyn:** Que le ministre les accusait de mentir.

**M. Trudeau:** Et le député disait que le ministre les traitait de menteurs. C'est tout à fait antiparlementaire que d'attribuer des intentions au ministre des Finances. Je pense que si vous examinez les règles de la Chambre, monsieur le Président, et de toute évidence, je n'ai pas à vous dire d'examiner les règles parce que vous les connaissez déjà très bien, vous verrez que le fait d'imputer des motifs à un autre député est antiparlementaire.

Pour donner le bon exemple au député, je retirerai le mot «menteur» que j'ai employé à son endroit. En retour, je voudrais cependant qu'il s'excuse de son propos comportement antiparlementaire quand il a imputé des motifs au ministre des Finances. Mon retrait est donc conditionnel, monsieur le Président.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, je peux dire sans ambages qu'en ce qui concerne les députés de ce côté-ci de la Chambre, les motifs que pourrait avoir le ministre des Finances (M. Lalonde) n'ont rien de discernable.

Je dis que ce n'est pas suffisant et que les propos du premier ministre sont antiparlementaires. Il a certaines obligations envers le Parlement et je ne pense pas qu'il puisse selon les convenances se contenter d'un retrait conditionnel.

**M. le Président:** A l'ordre. La présidence n'a pas entendu l'échange. Elle devra examiner le harsard et elle rendra une décision au sujet de la question soulevée par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) après avoir lu la transcription des délibérations.